

ALERTE RUPTURE D'ANCRAGE

Précautions en Canyon

Rappel de l'alerte donnée sur l'activité escalade en site naturel :

La Réunion est à ce jour concernée par un risque de rupture subite des ancrages en Inox (points de progression, relais ou maillons), qu'ils soient en Inox A2 ou A4. Toute voie, quelque soit le site, ayant un équipement en INOX est potentiellement touché par cette corrosion. Il s'agit d'une réaction appelée "une corrosion fissurante", ou "corrosion sous contrainte", qui peut amener le matériel à céder sous le poids d'un grimpeur. Même du matériel neuf peut être concerné. Ce mécanisme semble intervenir de façon aléatoire, sans signe visible pouvant alerter.

Il concerne néanmoins plus particulièrement :

- *Les aciers Inox de type A2 ou 304, comme les broches et relais de la marque "Fixe" posées sur l'île.*
- *Les aciers Inox se trouvant exposés au milieu marin. Plus les sites sont proches du littoral plus la salinité est forte et plus le risque est important.*
- *Le matériel de faible diamètre (comme les chaines des relais Fixe en 6 mm).*

Suite aux problèmes rencontrés sur certains sites d'escalade, la Ligue FFME Réunion a fait un état des lieux des ancrages **posés par la commission canyon** ces dernières années.

Pour cette activité, la Ligue travaille essentiellement sur du matériel de marque RAUMER. Que ce soit les relais chaînés en ligne ou en « V », les plaquettes anneaux simple ou à double anneaux.

La marque « FIXE » n'est présente que sur des plaquettes coudées simple. Ces dernières ont été posées soit :

- Comme point cadre de confort
- Comme plaquette de point intermédiaire sur main courante
- Comme plaquette pour un point de déviation
- Comme plaquette haute sur certains relais

Sauf exceptions, les relais ou les mains-courantes ne sont pas constitués de ce matériel seul et ne présentent donc pas le même danger.

Mais cet état des lieux n'est pas représentatif de la réalité du terrain, en effet, de très nombreux équipements ont été installés par d'autres équipiers, ou à une période où les matériels n'étaient pas les mêmes.

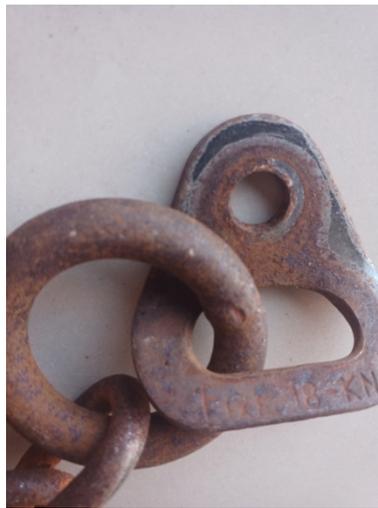
On est donc susceptible de retrouver du matériel de la marque **FIXE** sous plusieurs formes illustrées ci-dessous :



Ici un relais avec deux points reliés : un point oxydé (à Droite) Marque **FIXE** en bi-chromaté, (non-concerné par la rupture sous contrainte) et l'autre **INOX A4 Raumer** (à Gauche).



FIXE Bichromaté neuf



et après 2 ans en canyon.



Plaquette **FIXE** INOX



Ici, une broche collée (très mal d'ailleurs !!!) en **INOX** de marque **FIXE** en diamètre 10 comme le modèle en incrustation. On peut y voir apparaître de l'oxydation au niveau de la soudure et du corps.

La variété des équipements présents est très importante dans nos parcours de canyon Réunionnais qui restent tous des parcours classés en « terrain d'aventure ». Cela signifie que « **tout ou partie de l'équipement n'est pas conforme aux normes fédérales d'équipement et/ou non entretenu** » (**Normes de Classement technique du 24 septembre 2005**).

Ces équipements ont néanmoins très nettement progressé depuis le RIF 2012 puis le RIC 2017 qui ont permis de rééquiper les parcours proposés dans la manifestation. Malgré cela et l'engagement de la commission canyon, des clubs et différents équipiers, le nombre d'itinéraires et la rapidité de dégradation des équipements liée au climat, ne permettent pas d'avoir un équipement sportif aux normes.

En tout état de cause, le risque de rupture constaté en escalade ne remet pas en cause mais renforce les précautions à prendre en canyon qui sont rappelées dans le manuel technique et doivent être prises pour toute sortie :

- **Avoir un matériel de rééquipement de secours dans le matériel collectif (tamponnoir, piton, marteau, anneaux de corde, maillons...)**
- **Ne jamais se longer sur un seul point (déviation, point cadre, relais etc ...)**
- **Vérifier les ancrages avant l'équipement de la descente**
- **En cas de doute, ne pas descendre sur l'amarrage existant, changer l'équipement ou utiliser un amarrage naturel.**

Merci de nous faire un signalement si vous rencontrez un relais constitué entièrement de matériel « Fixe » : nom du canyon, n° du relais (topos en lignes sur le site régional).

Saint Leu, le 22 décembre 2020

Juliette PAYET
Présidente de la Ligue FFME Réunion

Cyril BARDY
Responsable Commission Canyon



125 rue du général Lambert - 97436 SAINT LEU
T. +33 (0)2 62 34 91 02
P. +33 (0)6 92 64 64 10
ligue@ffme974.org
www.ffme974.org